

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 18 Décembre 2008

L'an deux mille huit et le dix huit décembre
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 9 décembre 2008.

délibération
n°12-12/2008

Soutien contre la fermeture des classes de maternelles

Etaient présents : Mr ANDRIOT Jean Pierre (remplaçant de Mr DEVIC Henri), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOT Alexandra (remplaçante de Mme VIDAL Jacqueline), Mr BENAC Claude, Mr BENAZET Paul, Mr BERGE Pascal (remplaçant de Mr GALY Maurice), Mme BOUE MERIC Jeannine (remplaçante de Mr AUDOUBERT Michel), Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme GAYE DELAPLANQUE (remplaçante de Mme BRIAND Christine), Mr BROS Bernard, Mr CARRERE Gérard, Mr CENA Pierre, Mr CESAR Jean Claude, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mr DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DORET Michel, Mme DUPONT Michèle, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LABORDE Amédée, Mr LABORDE Michel, Mr LECHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mr MICHEL Robert, Mr PESSANT Christian, Mr PERILHE Yves (remplaçant de Mr LACAZE Yves), Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUELA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mr THIBAUD Gérard, Mr VALETTE Claude, Mme VEGANZONES Laure (remplaçante de Mr FERRAGE Pierre), Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier.

Etaient Excusés : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mme CANAL Marie Claude, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CHEVET Patrick, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Eric, Mr DEVIC Henri, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr LACAZE Yves, Mr LEMASLE Patrick, Mme MALET Valérie, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr TURREL Denis, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Didier.

Secrétaire de séance : Mme DELAVERGNE Evelyne

OBJET : Soutien contre la fermeture des classes de maternelles

Dans le cadre des travaux préparatoires aux mesures de révision de la carte scolaire pour le département de la Haute Garonne, plusieurs élus de notre Communauté de Communes du Volvestre ont eu connaissance de risques de fermeture de classes d'école maternelle.

Le dispositif mis en place viserait à regrouper les élèves de grande section de maternelle avec les élèves de CP en école élémentaire.

La Communauté de Communes du Volvestre s'est engagée avec détermination auprès des familles en prenant la compétence « Petite Enfance » et gère actuellement 5 crèches pour une population de 18 500 habitants, répondant aux besoins des familles suite au désengagement de l'Etat sur l'accueil des enfants à partir de 2 ans.

Depuis, toujours, notre pays s'enorgueillit, à juste titre de la qualité de son école maternelle, contribuant ainsi à une réelle égalité des chances pour tous les enfants du territoire national, quelque soit le lieu d'habitation, rural ou urbain et quelle que soit la richesse de la commune de résidence.

Après délibération, le Conseil Communautaire, soucieux de conserver un service public de qualité répondant aux attentes de la population locale vote à l'unanimité

- la demande aux services de l'Etat et à l'Inspection académique de réviser les critères de fermeture de classe en école maternelle
- l'opposition à la fermeture de classes maternelles sur le territoire de la Communauté de Communes du Volvestre

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 3.02.09

